



DELIBERATION : N° 2025/057

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Action d'animation « Débrouill'jeunes »-Tarification

Convocation du : 5 décembre 2025

Rapporteur : Mme Céline MENQUET

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 10 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GERVOT Christian, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal.

Etaient absents excusés représentés (03) : SCHULTZ Isabelle a donné pouvoir à DE MACEDO Karine, FLAIG Béatrice a donné pouvoir à BILBAUT Mathilde, GUERIN Sébastien a donné pouvoir à CHARPENTIER Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (01) : MARTIN Déborah.

Ne prennent pas part au vote () :

Nombre de votants : (18).

Secrétaire de séance : GAILLARD David.

Considérant que dans le cadre du service animation, il est proposé de créer un groupe de 16 jeunes âgés de 11 à 17 ans autour d'une nouvelle action intitulée « Débrouill'jeunes » ;

Considérant que cette action « Débrouill'jeunes » revêt plusieurs objectifs :

- Valoriser les actions de notre jeunesse,
- Travailler autour de l'autonomie et de la participation citoyenne.
- Travailler sur les notions d'entraide et de solidarité, avec des missions telles que la collecte des restos du cœur, le repas des anciens, les commémorations...

Considérant que l'encadrement de cette action sera assuré dans le respect des critères légaux, comme suit :

- Un Directeur BEESAPT
- Une directrice adjointe BAFD
- 1 Animateur Licence STAPS

Considérant qu'il convient de définir le niveau des recettes correspondant à chacune des composantes de l'action comme suit :

- Création d'une buvette au sein de l'accueil de jeunes des vendredis soir :
 - Barres Céréales : 1.50 €
 - Boissons : 1.00 €
- Lavage Auto :
 - Intérieur : 5.00 €
 - Extérieur : 5.00 €
 - Intérieur et extérieur : 10.00 €
- Lavage Gobelets Forest run :
 - 100.00 €
- Vente de mugquets :
 - Bouquets : 8.00 €
 - Brin : 2.00 €
- Tombola :
 - Ticket : 2.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs proposés ci-dessus pour les différentes composante de l'action « Débrouill'jeunes ».

PRECISE que les sommes perçues seront intégrées au sein de la régie de recettes du service animation.

Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00

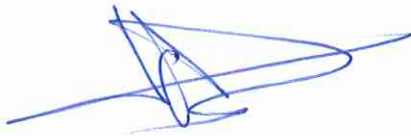
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 10 décembre 2025

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire
David GAILLARD



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le



ID : 031-213102973-20251210-2025_12_10_057-DE